

# CHARTRE INFORMATIQUE

Cette charte s'applique à tous les utilisateurs : membres du personnel, élèves ou utilisateurs occasionnels accédant aux postes informatiques du collège. Elle précise les droits et les devoirs que les utilisateurs s'engagent à respecter.

## **1- ACCES AU RESEAU PEDAGOGIQUE, AUX RESSOURCES INFORMATIQUES ET A INTERNET**

- Chaque utilisateur (élèves et personnels) a droit à un accès sécurisé au réseau pédagogique et se voit attribuer un compte (constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et confidentiel) qui lui permet de s'y connecter à l'intérieur du collège dans le cadre d'activités pédagogiques.
- Chaque utilisateur a le droit d'utiliser le matériel informatique de l'établissement et de se connecter à Internet.
- Chaque utilisateur possède un espace de travail personnel (répertoire personnel et/ou de classe) sur le réseau.
- Chaque utilisateur a droit au respect de sa vie privée et à la protection de ses données personnelles (R.G.P.D.).

## **2- USAGE DU RESEAU PEDAGOGIQUE**

- Tout utilisateur doit rentrer son identifiant et son mot de passe avant d'accéder aux ressources informatiques et clôturer sa session quand il a terminé.
- L'enregistrement des travaux d'élèves ou des professeurs doit être réalisé dans les espaces prévus à cet effet (répertoire personnel et/ou de classe). Tous les documents situés hors de ce répertoire seront supprimés par le responsable informatique. Un dossier public est à disposition des utilisateurs pour un stockage temporaire (les fichiers anciens seront régulièrement supprimés).
- Les clés USB peuvent être utilisées avec accord et vérification du professeur, de l'adulte encadrant ou du responsable informatique.

## **3- RESPECT DE LA CHARTRE INFORMATIQUE**

- Chaque utilisateur s'engage à demander l'autorisation d'accès pour toute activité informatique à son professeur ou à l'adulte responsable de la salle (y compris pour l'impression de documents). Ces activités ne peuvent être que pédagogiques ou à des fins d'éducation aux médias.
- Chaque utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition.
- Chaque utilisateur s'engage à ne pas installer de logiciels ou tout autre programme sans autorisation du professeur ou de l'adulte responsable informatique de l'établissement.
- Chaque utilisateur s'engage à ne pas modifier la configuration des postes sans l'autorisation préalable du responsable informatique.
- L'établissement s'engage à respecter le droit d'auteur des élèves et à solliciter leur accord avant toute publication de leurs travaux.
- Par respect de l'hygiène et des conditions de travail collectives, chaque utilisateur privilégiera l'utilisation de ses propres écouteurs à chaque fois qu'il lui est nécessaire d'accéder à une ressource sonore.

### **Il est formellement interdit :**

- D'utiliser un identifiant et un mot de passe d'un autre utilisateur.
- De modifier ou de supprimer des dossiers ou des fichiers ne lui appartenant pas.
- De reproduire, de télécharger, de représenter ou de diffuser une œuvre (extrait musical ou littéraire, photographie...) sans l'autorisation écrite de l'auteur ou de ses ayants droits. A défaut, les utilisateurs s'engagent à utiliser les licences libres (Creative Commons).
- D'installer des logiciels et de copier des logiciels commerciaux.
- De porter atteinte aux droits de la personne : diffamation, injure et vie privée.
- D'avoir recours à toute forme de provocation, de discrimination, de prosélytisme, d'incitation à la haine et à la violence et aux conduites dangereuses.
- D'utiliser des sites d'intelligence artificielle, type chatGPT au sein d'établissement sauf dans le cadre d'une activité pédagogique encadrée par un enseignant.

**Le collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités au sein de l'établissement, de manière instantanée ou différée et de sanctionner l'accès à des sites illicites ou contraires aux valeurs de l'école.**

## **4- SANCTIONS**

Le non-respect de cette charte informatique pourra donner lieu, en plus des peines prévues par la Loi, à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur.

Je soussigné \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du collège et je m'engage à la respecter sous peine de voir s'appliquer les sanctions prévues dans le règlement intérieur.

Le  
Signature de l'utilisateur

Signature du représentant légal